

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT HILAIRE DE LOULAY DU 21/09/2021

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BLAINEAU Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Frankie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LARCHER Elodie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MATHIEU Vincent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Elodie LARCHER	<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Franckie DUGAST a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire délégué a fait part de la démission d'Anne-Laure Grimaud de son mandat de conseillère municipale pour raisons personnelles et professionnelles. Conformément à l'article L 270 du code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste : il s'agit de M. Steve Ollivier, liste « Montaignu-Vendée – Une ambition partagée ». Il sera membre du conseil communal de Montaignu.

Monsieur le Maire délégué a également annoncé le décès de M. Jacques Champain, qui a été conseiller puis 1^{er} adjoint à Saint Hilaire de Loulay. Il est devenu maire de la Boissière de Montaignu entre 1995 et 2001.

1. Projet multi-accueil

Promesse de campagne, l'augmentation du nombre de places en structures collectives sur la commune, est un enjeu majeur pour les nouvelles familles soucieuses de concilier vie professionnelle et organisation familiale.

S'appuyant sur les données du Plan Jeunesse et Familles (diminution du nombre d'assistants maternels, engouement des jeunes parents pour l'accueil collectif) et le plan d'actions décliné dans la Convention Territoriale Globale, la commune de Montaigu-Vendée souhaite étudier le projet d'un multi-accueil sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

En effet, la commune déléguée est actuellement dotée d'une Halte-Accueil de 18 places, ouverte 2 matinées et une journée en continue par semaine. Elle répond aux besoins occasionnels des familles mais l'attractivité du territoire, l'engouement des jeunes parents pour l'accueil collectif régulier et la diminution du nombre d'assistants maternels demandent à requalifier cette offre.

De par son emplacement et sa configuration des espaces intérieurs, le bâtiment communal correspondant à l'ancienne école primaire, située rue de Nantes, semble se prêter à la formalisation de ce projet.



Les membres du conseil municipal seront invités à donner un accord de principe.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, ... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

Quid des bâtiments Place de la Vendée ? Zone de la ZAC dédiée au logement, pas de possibilités sur ce site.

1. Tarifs des concessions funéraires et des ventes de caveaux et cavurnes

L'article L. 2223-1 du code général des collectivités territoriales impose que « Chaque commune compétente en matière de cimetières dispose d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts et, dans les communes de 2 000 habitants d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation. »

Historiquement, les communes déléguées de Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay avaient des pratiques et des tarifs différents concernant les concessions, leur durée, les modes de sépultures et la pose d'ouvrages funéraires par la commune.

Par souci d'harmonisation sur le territoire de Montaigu-Vendée, le conseil municipal sera invité à approuver les propositions du groupe de travail « cimetières » en termes de pratiques pour l'aménagement des cimetières (pose de caveaux, cavurnes) et la tarification des opérations funéraires proposées aux familles.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles

2. Informations diverses

Projet UPAD – Unité de vie pour personnes âgées désorientées

- Réalisation : Vendée Habitat
- Location par le CIAS de Terres de Montaigu
- Nombre de chambres : 24
- Permis de construire déposé début août 2021
- Transfert des résidents actuellement hébergés à la Résidence le Repos de Montaigu

Conseil Municipal des Enfants

- Nombre d'élus proportionnel aux effectifs totaux de CM2 → 52 élus pour MV
- Sièges répartis à égalité entre écoles publiques et privées
- 1 siège réservé à un élève d'ULIS si candidat

➔ Saint Hilaire de Loulay – 12 jeunes élus (6 de l'école privée, 6 de l'école publique)

- **Rétroplanning :**
 - Présentation du rôle des CME auprès des deux écoles les 20 et 21 septembre
 - Dépôt des professions de foi des candidats au plus tard le jeudi 7 octobre
 - Elections du CME le lundi 18 octobre pour l'école Sainte Marie et le mardi 19 octobre pour l'école les Petits Cailloux
 - Installation du CME le samedi 6 novembre

Dates des conseils délégués et du conseil municipal

- Mardi 28 septembre 2021 à 19h30 Réunion du conseil municipal
- Mardi 9 novembre 2021 à 20h00 Réunion des conseils délégués
- Mardi 16 novembre 2021 à 19h30 Réunion du conseil municipal